



Berner Verband Familienbegleitung
Association Bernoise AEMO

6. Rapport annuel 2025

Association bernoise d'accompagnement familial BeVF

L'année 2025 a de nouveau été marquée par d'intenses développements techniques et politiques pour l'Association bernoise d'accompagnement des familles (BeVF-Association Bernoise AEMO). La révision partielle de la LPEP et les nouveaux contrats globaux de prestations ont notamment été au centre de nos activités.

1. Au sein de l'association

Fin 2025, la BeVF comptait 86 membres. L'assemblée générale s'est tenue au printemps 2025. Outre les affaires statutaires, le rapport annuel 2024, la planification annuelle 2025 et les échanges techniques ont été au centre des discussions.

Le 20 mai 2025, un échange technique supplémentaire a eu lieu avec le OM sur le thème du contrat global de prestations 2026-2029 et de la révision partielle de la LPEP. La cheffe de service Sabina Stör a fourni des informations sur la mise en œuvre de la révision et le nouveau contrat global de prestations. La discussion qui a suivi a permis de poser de nombreuses questions et de recueillir des commentaires provenant du terrain.

Le 27 juin 2025, le BeVF s'est penché sur le thème de l'absentéisme scolaire dans le cadre de son échange régulier entre spécialistes. Nina Geiser, responsable du service de conseil éducatif d'Ittigen, a apporté un éclairage professionnel sur les définitions, les causes, l'intervention précoce et la collaboration entre l'école, les services sociaux et l'accompagnement socio-éducatif des familles.

Un autre échange professionnel a eu lieu le 24 novembre 2025. Le thème « dysfonctionnement chronique dans les familles » a été abordé ensemble. Après une brève introduction théorique de Theresa Karli (Familycare Köniz), les participants ont été répartis en petits groupes pour partager leurs expériences pratiques, discuter des

hypothèses sur les causes et les schémas et réfléchir aux mesures et attitudes possibles pour le travail dans le cadre du ESP.

2. Caisse

Les comptes annuels 2025 s'inscrivent dans le cadre du budget approuvé. La BeVF remercie ses membres pour le paiement dans les délais de leurs cotisations.

3. Collaboration avec la OM

L'introduction et la mise en œuvre des nouveaux contrats globaux de prestations ainsi que la révision partielle de l'OAMal ont constitué un thème central. Le comité a fait part des positions des membres lors de la consultation sur la révision partielle. Grâce au refus de la plupart des organisations de proposer des accompagnements de visite à des tarifs non couverts, nous avons obtenu que la prestation UWB soit désormais assimilée financièrement à la ESP. Cela montre clairement que lorsque nous restons unis et n'acceptons pas simplement les changements, nous avons une réelle influence. Les contributions parentales ont également été réduites avec la révision – malheureusement, nos exigences techniques n'ont pas été suffisamment prises en compte et ce problème persiste donc.

Nous avons également pris clairement position sur le contrat de prestations globales et ses différentes annexes. Nous avons au moins réussi à négocier qu'il n'était pas nécessaire de fournir des informations détaillées pour chaque prestation, mais que la date, la durée et la catégorie de prestation suffisaient. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à maintenir l'unité de temps à un quart d'heure – le OM a insisté sur des unités de 5 minutes, ce qui, à notre avis, alourdit encore l'administration et donne une fausse impression de précision.

Au cours de l'année, d'importantes améliorations ont été apportées au logiciel OM-FS. Il s'agit notamment de l'exportation au format PDF des garanties de prise en charge, d'affichages plus différenciés du statut des demandes et des factures, ainsi que d'une simplification de la gestion de la facturation. Cela aussi est le résultat de nos retours d'information constants. La prochaine adaptation du système informatique est déjà prévue et, pour la première fois, le comité directeur a été contacté au préalable. Elias Lüthi, représentant du comité directeur, est désormais impliqué dans ce processus.

Malgré ces progrès, des défis subsistent, notamment dans les domaines de la communication, de la comptabilité, de la surveillance et des conditions d'embauche avec 3 ans d'expérience professionnelle auprès d'enfants et d'adolescents. Ces points ont été soulevés à plusieurs reprises par les membres auprès du comité directeur en 2025. Nous avons pu en discuter lors de l'entretien annuel avec le OM. Le OM souhaite

organiser deux réunions avec le comité directeur de la BEVF à partir de 2026, ce que nous saluons bien sûr, car ces discussions communes constituent la base de notre participation et de notre influence.

Deux réunions de la commission cantonale de planification ont également eu lieu. Celle-ci sert plutôt de lieu d'information et n'a malheureusement pas encore favorisé le dialogue entre les différents services concernés. La planification du OM est disponible sous : [Planification de l'offre et des coûts](#). L'orientation future du OM est claire :

1. Prestataires individuels :

On constate globalement une grande disparité entre les prestataires en termes de qualité et de quantité des prestations fournies. De plus en plus de particuliers proposent des prestations ambulatoires, ce qui contribue à rendre l'offre confuse et soulève de plus en plus de questions quant à la qualité.

2. Délimitation ESP

Comme indiqué au chapitre 3.1, le ESP est de loin la prestation la plus fréquemment proposée et utilisée. Le ESP pose parfois des problèmes de délimitation par rapport à d'autres prestations de soutien aux familles, telles que les aides compensatoires, les offres de coaching ou les aides à la vie quotidienne, qui ne peuvent être financées par la LPEP.

3. Pénurie de main-d'œuvre qualifiée principalement dans le secteur stationnaire ?

Le secteur hospitalier est particulièrement touché, car les professionnels ont la possibilité de changer de canton ou de domaine d'activité, par exemple pour se tourner vers l'enseignement, qui offre de meilleures perspectives de revenus ou des horaires de travail plus attractifs, et ils n'hésitent pas à le faire. Il faut également tenir compte des interactions avec le secteur ambulatoire, où les conditions de travail sont globalement plus attractives (par exemple, pas de travail de nuit, ce qui permet de mieux concilier vie familiale, loisirs et vie professionnelle, clientèle moins exigeante).

Mesures :

Élaboration d'un concept global pour l'accompagnement des familles, y compris l'évaluation des besoins et la définition de normes de qualité, afin de mieux répondre aux différents besoins des familles en matière de soutien.

Observation des évolutions de l'offre en termes de qualité et de diversité et, si nécessaire, examen de mesures supplémentaires

- *Examen de mesures visant à accroître l'efficacité de la surveillance et du contrôle.*
- *Examen des possibilités de faciliter/améliorer l'accès aux offres ambulatoires dans les régions périphériques (p. ex. par la mise à disposition de prestations ambulatoires par des prestataires stationnaires).*

Ces évolutions à venir constitueront un défi pour nous. La nouvelle définition des ESP peut être une chance, mais elle peut aussi cacher une mesure d'économie qui restreint les ESP de manière rigide et éloignée de la pratique. Le fait que la recherche soit désormais impliquée dans ce domaine peut être utile, mais comporte également le risque que la recherche, loin de la pratique, fournisse des raisons pratiques qui ne profitent qu'au OM. De même, des intentions d'économies peuvent se cacher derrière des phrases technocratiques telles que :

Du côté de l'offre, il est possible d'œuvrer pour une utilisation aussi efficace et efficiente que possible des ressources, par exemple en imposant des exigences de qualité pour la fourniture des prestations. L'objectif du contrôle des prestations et des finances est de combiner de manière optimale efficacité et rentabilité et de présenter les coûts de manière transparente. La demande peut également être influencée, mais seulement de manière indirecte. Par exemple, l'accès aux prestations peut être règlementé de manière plus ou moins stricte par des directives appropriées, ou les conditions d'octroi des prestations peuvent être définies de manière plus ou moins restrictive. Le OM peut édicter des directives pour la fourniture de prestations et, en particulier, pour l'évaluation des besoins individuels en matière de soutien et de protection par les services communaux (cf. art. 6, al. 1, let. e, LPEP). Une liste de contrôle a notamment été introduite pour l'indication technique des prestations spéciales d'aide et de protection

ambulatoire et stationnaires convenus d'un commun accord.⁴⁷ La prochaine étape consistera à examiner l'élaboration d'une directive pour l'octroi des prestations. En principe, ce n'est pas au OM qu'il appartient de déterminer si des prestations spéciales d'aide et de protection sont nécessaires, mais aux services d'indication, qui sont définis de manière exhaustive dans la LPEP.

La différenciation du portefeuille de prestations ambulatoires en fonction des besoins, qui est visée, pourrait avoir pour effet de réduire les coûts. Elle permet une meilleure adaptation des aides ambulatoires, ce qui peut se traduire par une plus grande efficacité des interventions et une réduction des coûts induits. En outre, une offre ambulatoire suffisante et adaptée peut permettre d'éviter ou de raccourcir des placements stationnaires parfois coûteux.

4. Travaux de mise en réseau

En 2025, le BeVF a également entretenu des échanges avec SocialBern et l'association suisse ESP. Nous avons également envoyé une lettre au comité directeur des APEAS bernoises et à la BKSE pour leur proposer une collaboration. Nous souhaitons en effet renforcer les échanges directs avec ces deux instances, car elles représentent en fin de compte les commanditaires des prestations.

Remerciements

Nous remercions chaleureusement tous les membres pour leur participation active aux événements, leurs commentaires et leur engagement en faveur d'un accompagnement familial de haute qualité dans le canton de Berne.

Nous remercions également nos collègues du comité pour leur collaboration engagée, la prise en charge de différents domaines et leur engagement continu en faveur de l'association.

Thoune, février 2026

Michael Gross
Président de la BeVF

Daniel Gnägi
Vice-président de la BeVF